



LE COVID-19 ET LES VIOLENCES CONTRE LES FEMMES ET LES FILLES : LUTTER CONTRE LA PANDÉMIE DE L'OMBRE



Résumé

Ce document de politique générale présente les nouvelles données disponibles concernant les conséquences de la pandémie du COVID-19 en termes de violence contre les femmes et les filles (VCFF). Il préconise des mesures visant à prévenir la VCFF et y répondre dans les circonstances actuelles de confinement ainsi que des investissements dont l'objectif est de garantir la sécurité des femmes et des filles dans les plans de relance à plus long terme. Il formule des recommandations qui doivent être prises en compte par tous les secteurs de la société, qu'il s'agisse des gouvernements, des institutions multilatérales, des organisations de la société civile, des entreprises privées et des donateurs, et donne comme exemples des mesures déjà adoptées. Outre le fait qu'il présente les dernières recherches et données sur la VCFF dans le contexte d'une crise sanitaire publique, ce document examine les conséquences sociales et économiques de cette « pandémie de l'ombre » , qui vont s'étaler dans le temps après la disparition de la menace sanitaire immédiate représentée par le COVID-19.





Le nombre de cas confirmés de COVID-19 a atteint plus de 60,2 millions de personnes le 27 novembre 2020 selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS).¹ La pandémie éprouve durement les systèmes de santé et de soins, élargissant les fossés socio-économiques et modifiant fondamentalement les priorités politiques. A court terme, ces dynamiques remettent en question la répartition équitable et efficace des soins sanitaires et sociaux, restreignent la mobilité, renforcent les inégalités et déplacent les priorités des institutions publiques, privées et sociales, y compris l'affection des fonds. Les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée, notamment celles qui subissent déjà des discriminations en raison de leur niveau de revenu, leur âge, leur race, leur lieu de résidence, leur statut migratoire, leur handicap et leur santé. Il est nécessaire de mettre en place un leadership féministe pour que le droit des femmes et des filles de vivre à l'abri de la violence soit inscrit au premier rang des priorités dans le cadre de la réponse immédiate et des mesures de relance et de résilience.

ONU Femmes a fait une synthèse des dernières recherches et données sur les conséquences du COVID-19 en termes de genre, et formulé des recommandations globales afin de « reconstruire plus solide » , dans les notes supplémentaires suivantes (qui peuvent être consultées sur la page Web des séries de Notes de politique d'ONU Femmes) :

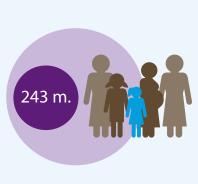
- Lutter contre les conséquences économiques du COVID-19 : Solutions politiques et options en vue d'une relance sensible au genre
- Le COVID-19 et l'économie du soin : Action immédiate pour une transformation structurelle et une relance sensible au genre
- Le COVID-19 et le leadership des femmes : Répondre efficacement et reconstruire plus solide
- Une réponse urgente au COVID-19 : L'importante participation des femmes aux processus de cessez-le-feu et de paix

La violence contre les femmes est une pandémie de l'ombre

La violence contre les femmes constitue une violation des droits de l'homme, qui a des conséquences graves et à long terme sur les victimes/survivantes, leurs familles et les communautés.² C'est aussi un problème universel: près d'un cinquième (18%) des femmes et des filles âgées de 15 à 49 ans, ayant déjà eu une relation intime, ont subi des violences physiques ou sexuelles de la part de leur partenaire au cours des 12 derniers mois.³ Ce chiffre s'élève à 30% lorsqu'on examine les violences commises par un partenaire au cours de la vie des femmes.⁴ Plus d'un tiers des femmes qui sont assassinées volontairement sont tuées par un partenaire ancien ou actuel.⁵ Même si les violences commises par un partenaire sont l'une des formes de maltraitances les plus fréquentes et généralisées parmi les violences sexuelles

ou sexistes, les femmes subissent des violences au cours de leur vie et dans un grand nombre d'environnements, y compris dans la famille, la communauté et la société au sens large. A l'ère du numérique, la cyberviolence est également beaucoup trop fréquente : les données provenant d'Europe (2015) indiquent qu'une femme de plus de 15 ans sur 10 a déjà subi une forme de cyberviolence.

Les nouvelles données disponibles montrent que depuis l'apparition du COVID-19, les signalements de violences contre les femmes ont augmenté dans les pays où des mesures de confinement ont été instaurées pour freiner la propagation du virus.⁸ Les tensions et contraintes liées au confinement,



Dans le monde, 243 millions de femmes et de filles âgées de 15 à 49 ans ont déjà subi des violences sexuelles et/ou physiques commises par leur partenaire au cours des 12 derniers mois. Ce chiffre va probablement s'accroître au fur et à mesure que les préoccupations sécuritaires, sanitaires et financières vont exacerber les tensions qui s'aggraveront à cause de la promiscuité et du confinement.

Source: ONU Femmes 2020a.



Les nouvelles données disponibles montrent que depuis l'apparition du COVID-19, il y a eu une augmentation du nombre d'appels par des femmes à des numéros verts et des signalements de violence

- En **Tunisie**, les appels à un numéro vert pendant les premiers jours du confinement ont été **multipliés par cinq**
- Au Royaume-Uni, il y a eu une augmentation de 25% des appels vers la ligne téléphonique nationale contre les violences conjugales pendant la première semaine de confinement et les visites sur le site web ont augmenté de 150%

Source: ONU Femmes et al. 2020.

générées par les inquiétudes sécuritaires, sanitaires et financières, exacerbent les violences qui s'inscrivaient déjà dans les problématiques sexistes sociales et sanitaires publiques graves.

Avec plus de la moitié de la population mondiale en confinement, les signalements de violences conjugales en particulier ont augmenté pendant les premières semaines qui ont suivi l'apparition de la pandémie.9 En Argentine, notamment, les appels d'urgence dans le cadre de violences conjugales ont augmenté de 67% depuis le début du confinement.10 Les appels passés aux numéros verts à Chypre11 et à Singapour 112 ont enregistré des hausses de 30% et de 33% respectivement. En Australie, une enquête sur la sécurité des femmes du New South Wales a révélé que 40% des intervenants de première ligne ont constaté une augmentation des appels à l'aide de la part des survivantes, et 70% ont expliqué que les affaires se sont complexifiées depuis

l'apparition du COVID-19.13 Des tendances semblables ont été observées ailleurs : les autorités gouvernementales, les militants des droits des femmes et les organisations de la société civile ont indiqué que les signalements pour violences conjugales avaient augmenté pendant la crise et/ou que les demandes d'abris en urgence étaient également monté en flèche au Brésil,14 au Canada, au Chili, en Allemagne, au Liban¹⁵ au Mexique, en Espagne, au Royaume-Uni¹⁶ et aux Etats-Unis.¹⁷ Dans certains pays, les signalements ont continué de s'accroître pendant¹⁸ et après la levée des mesures de confinement.19 Toutefois, à certains endroits, les signalements officiels de violence conjugale aux représentants de la justice et aux assistances sociales ont baissé.20 Cela ne signifie pas que les femmes ne subissent pas de violences, cela montre plutôt qu'elles sont moins en mesure de les signaler ou de chercher de l'aide par le biais des canaux habituels.

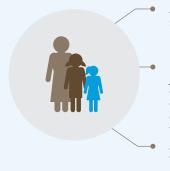
Les conséquences sociales et économiques des violences contre les femmes risquent de persister

Les conclusions tirées des précédentes crises sanitaires montrent que VCFF risque de devenir un legs durable de la pandémie du COVID-19.²¹ Pendant la pandémie de l'Ebola, par exemple, les femmes et les filles ont subi des violence multiples, y compris la traite des femmes, le mariage d'enfants, l'exploitation sexuelle et des maltraitances.²² Toutes les formes de violences contre les femmes et les filles constituent des violations des droits humains et ont des coûts sociaux et économiques élevés. Certains de ces coûts seront supportés dans le contexte immédiat du confinement dans les logements et les communautés tandis que d'autres seront répercutés à travers les changements de priorités, longtemps après la levée des restrictions de mouvement lorsque les pays lutteront pour se relever.

Tant que les mesures d'isolation seront en place, les femmes courront des risques

Les mesures de distanciation sociale et les restrictions resteront vraisemblablement en place jusqu'à ce qu'un vaccin soit trouvé, notamment dans les centres urbains où le virus se propage plus rapidement. Limiter les contacts personnels des femmes aux réseaux sociaux (par exemple, les groupes de défense des droits des femmes, les enseignantes, les travailleuses sanitaires, les cheffes religieuses) peut donner lieu à un accès à l'aide limité : les données disponibles avant la pandémie tendent à prouver que moins de 40% des femmes qui subissent des violences recherchent de l'aide.²³ Les restrictions imposées aux déplacements peuvent aussi signifier que les rues et les moyens de transport publics sont vides, ce qui rend les espaces publics plus dangereux pour les femmes et les filles, comme le montrent les récentes et violentes attaques perpétrées en Inde et aux Philippines.²⁴

Les femmes et les filles subissent et craignent diverses formes de violences sexuelles dans les espaces publics



Au Canada, **une femme sur trois** subit des comportements intrusifs à caractère sexuel dans les espaces publics

En Inde, plus de **deux tiers** des jeunes femmes, des adolescentes et des hommes estiment que les espaces publics des villages sont dangereux pour les femmes une fois la nuit tombée

A Cuenca, en Equateur, 90% des femmes vivant dans les zones urbaines ont subi une forme de harcèlement sexuel au cours des 12 derniers mois

Source: ONU Femmes et al. 2020b.

De concert avec les restrictions sur la liberté de mouvement et sur les contacts sociaux en personne, nombre de gouvernements et d'autres prestataires de service ont réduit les appuis directs aux personnes, y compris les services essentiels visant à prévenir la VCFF et à y répondre. Dans certains cas, des services tels que les foyers pour les survivantes de violence conjugale n'ont pas été considérés « essentiels » . Dans d'autres, les systèmes de soins sanitaires et sociaux qui apportent un appui vital aux femmes victimes de violences (notamment la prise en charge clinique des





victimes de viol et une santé et un soutienpsycho-social) ont été perturbés car les prestataires de services sanitaires sont soumis à de fortes pressions et se concentrent sur la gestion des cas de COVID-19. En effet, les travailleurs sanitaires eux-mêmes, dont 70% sont des femmes, sont également vulnérables à la violence dans l'exercice de leur précieuse mission : il y a en effet eu de plus en plus de signalement d'attaques physiques et verbales sur ces travailleurs en Chine, en Italie et à Singapour. Même lorsque les services essentiels ont été maintenus, l'absence de coordination entre les différents secteurs —à savoir la santé, les services policiers, judiciaires et sociaux—et la distanciation sociale mettent à l'épreuve les efforts visant à apporter un soutien significatif aux femmes et aux filles victimes de violence.

Les demandes d'aide ont baissé dans certains cas lorsque la liberté de mouvement était restreinte et les services essentiels ont été fournis différemment, notamment les consultations psychothérapeutiques, qui sont passées d'un contact direct à des consultations téléphoniques ou par courriel. Une ligne verte dédiée à la violence conjugale en Italie a notamment indiqué qu'elle avait reçu 55% d'appels en moins pendant les premières deux semaines de mars car de nombreuses femmes trouvaient compliqué de demander de l'aide alors qu'elles étaient confinées dans le même endroit que leur agresseur. Une baisse similaire des appels a été signalée par un réseau de foyers pour femmes dans le nord de la France. 26 Au Kazakhstan, le confinement a entraîné l'annulation d'audiences judiciaires et la suspension d'affaires de violences conjugales.²⁷ Ces indications sont inquiétantes car elles tendent à prouver que les femmes ne bénéficient d'aucun soutien. Tant que les mesures de santé publique promouvant l'isolation et le confinement demeureront en place, et en l'absence de systèmes judiciaires, sanitaires et de services sociaux efficaces

et souples, les femmes et les filles continueront de courir des risques accrus de violence.

Des solutions numériques sont de plus en plus disponibles mais la cyberviolence doit être freinée

Dans certains endroits où les services essentiels destinés à prévenir et combattre la VCFF ne sont pas disponibles en consultation directe et physique, des solutions numériques apportent un appui. Cependant, les inégalités socio-économiques préexistantes limitent la portée de ces solutions pour toutes les femmes et les filles. Le fossé numérique qui existe entre les hommes et les femmes²⁸ signifie que, dans de nombreux pays, les femmes et les filles ne peuvent pas avoir accès à un téléphone mobile, un ordinateur ou à Internet pour bénéficier de ces services, en particulier lorsqu'elles doivent faire face à des inégalités en raison du lieu où elles vivent, de leur niveau de revenu ou de leur âge, race, origine ethnique ou de leur caste. En confinement, entre les murs de leur logement, les femmes n'ont pas forcément accès sans danger pour elles à un dispositif numérique car elles peuvent être surveillées par leur agresseur et/ou d'autres membres de leur famille.

Lorsque les femmes ont accès à la technologie numérique, l'utilisation des plates-formes en ligne a augmenté depuis que les mesures d'isolation ont été mises en place. Les femmes se connectent en ligne pour prendre soin des membres de leur famille vivant dans d'autres foyers, pour communiquer avec leurs collègues, leurs amis et les membres de leurs communautés religieuses, pour commander de la nourriture et des médicaments, pour avoir accès à des prestations numériques dans le cadre de la protection sociale et rechercher des informations sur les nouveaux environnements de santé publique.

Pendant la pandémie, la violence en ligne contre les femmes et les filles, dont l'essor est facilité par les technologies de l'information et des communications (TIC), s'est accrue

La cyberviolence et la violence dont l'essor est facilité par les TIC inclut notamment les menaces physiques, le harcèlement sexuel, le « sex trolling », « sextortion », la pornographie en ligne, le « zoombombing ».



En **Australie**, la violence en ligne et le cyberharcèlement ont augmenté de **50%** depuis l'adoption des mesures de distanciation sociale.

En Pennsylvanie, dans le **comté du nord de York**, le cyberharcèlement a augmenté de **700%** du 1^{er} au 20 avril 2020 par rapport à la même période en 2019.

Au **Royaume-Uni**, les appels à un numéro vert par des adultes dont les photos intimes à caractère sexuel ont été diffusé en ligne ont presque **doublé** pendant la semaine du 23 mars 2020.

Source: ONU Femmes 2020c.

Les filles qui ont accès aux dispositifs numériques chez elles se rendent aussi en ligne pour suivre des cours virtuels, se distraire ou communiquer avec leurs amis. La face sombre de l'accès en ligne s'est traduite par un accroissement de la cyberviolence contre les femmes et les filles. La présence accrue des enfants en ligne a été vu comme une opportunité pour certains de les exploiter.²⁹ Selon Europol, l'activité en ligne des personnes recherchant du contenu comportant des violences contre les enfants s'est accru.³⁰ Différentes formes de violence en ligne, y compris le harcèlement en ligne, le harcèlement sexuel et le « sex trolling » , font l'objet de signalements par un certain nombre de médias, de groupes de défense des droits des femmes ainsi que dans des publications sur les réseaux sociaux. On peut notamment citer comme exemple le fait de recevoir des vidéos pornographiques non sollicitées en entrant

dans une chat room virtuelle à des fins professionnelles ou pour sociabiliser.³¹

La violence contre les femmes est coûteuse et les investissements pour y remédier sont limités

La VCFF engendre des dépenses économiques élevées, qui sont supportées par toute la société. Ces dépenses comprennent les coûts associés à la prestation de services de soins aux victimes ainsi que ceux liés à l'intervention de la justice pénale.³² Lorsque les coûts publics, privés et sociaux de la violence sont comptabilisés, le montant total estimé s'élève à 2% du produit intérieur brut (PIB) mondial, soit 1,5 billion de dollars américains.³³ Ce chiffre ne peut qu'augmenter dans les circonstances actuelles, du fait que les gouvernements et les prestataires de services luttent pour trouver de nouvelles manières d'aider

Pour mieux comprendre les conséquences de la pandémie du COVID-19 sur la VCFF et sur les efforts de prévention et l'action mise en place :

Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes a réalisé une évaluation rapide avec 122 organisations de la société civile qui reçoivent actuellement des subventions du Fonds. Ces organisations ont noté une augmentation très inquiétante de toutes les formes de VCFF dans le monde, une exacerbation des facteurs de risque conduisant à la violence et des conséquences négatives sur les aides possibles pour les femmes, y compris les services essentiels. Les pénuries alimentaires, le chômage, l'insécurité économique, les fermetures des écoles et des transports publics et les flux massifs de migration aggravent la crise, en particulier pour les plus vulnérables, y compris les femmes et les filles souffrant d'un handicap. Les organisations de la société civile et de défense des femmes se trouvent en première ligne des interventions communautaires, disposant souvent de maigres ressources. Elles ont donc besoin d'un appui plus soutenu et d'investissements accrus. Malgré la pression, ces organisations ont apporté des perspectives importantes sur les adaptations au niveau des programmes afin de répondre aux besoins immédiats des survivantes et des femmes et filles menacées.

La Section d'ONU Femmes consacrée à l'élimination de la violence contre les femmes a réalisé, en partenariat avec les bureaux régionaux et de pays, une évaluation rapide pour réunir des informations de la part des partenaires, des gouvernements et des organisations de la société civile dans 49 pays dans 5 régions afin de comprendre l'impact du COVID-19 en termes de VCFF et de prestation de services. Ses conclusions ont mis en lumière le fait que les données disponibles, les nouvelles données par les médias et les données anecdotiques pointent toutes l'augmentation de la vulnérabilité et des facteurs de risques liés aux violences contre les femmes et les filles pendant la pandémie. Les signalements actuels de VCFF sont probablement sous-estimés par rapport aux taux réels et à la magnitude du problème étant donné que la pandémie et les circonstances qui y sont liées compliquent les capacités des femmes de signaler des violences ou de rechercher de l'aide. Le manque d'informations sur les services disponibles, un accès limité à la technologie mobile, et des restrictions de mouvement entravent l'accès des survivantes. Tous les prestataires de services dédiés à la lutte contre la VCFF (gouvernementaux et non-gouvernementaux), notamment les organisations de la société civile, disposent de ressources et de capacités limitées et sont sous-tendues pour répondre aux besoins des survivantes. Les prestataires de services détournent leurs ressources et leurs efforts afin d'apporter une protection immédiate contre le virus et des secours aux bénéficiaires, notamment la distribution d'un équipement de protection personnel, d'alimentation et/ou de l'argent en espèces. Les interventions immédiates comprennent les activités de plaidoyer en faveur de l'inclusion des services de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles dans les actions nationales et les plans de relance; une sensibilisation accrue et la diffusion d'informations sur les services disponibles; et l'adaptation des services qui seront fournis à distance en ayant recours aux les plates-formes technologiques disponibles.

Sources: Majumdar et Wood 2020; ONU Femmes 2020d.





les nombreuses femmes et filles qui ont signalé des actes de violence suite au confinement. Il est également probable que ce chiffre continuera de croître après la pandémie lorsque que les femmes et les filles chercheront de l'aide pour aller mieux et que les organisations luttant pour les droits des femmes et les institutions judiciaires répondront aux diverses manifestations de violence qui perdureront après la crise.

Les virus Ebola et Zika montrent que les épidémies exacerbent les inégalités socio-économiques, notamment celles qui sont liées au genre, au statut économique, aux capacités, à l'âge et au statut migratoire.³⁴ Ces inégalités feront probablement courir aux groupes de femmes les plus vulnérables un risque de violence encore plus élevé. Si l'économie mondiale entre en récession, comme la plupart des économistes le prédisent, le chômage, les contraintes financières et l'insécurité augmenteront, et il est probable que la violence contre les femmes s'accroîtra également. En outre, il est prouvé que les pertes de revenus qui frappent les femmes placées dans des situations de violence complique davantage leur fuite.³⁵

Une autre conséquence probable est un changement des priorités de la part des gouvernements et des institutions multilatérales, des philanthropes et des entreprises, notamment en termes d'affectation de leurs ressources. Les organisations qui luttent pour les droits des femmes sont largement sous financées par rapport à la taille de la population qu'elles servent et l'amplitude des problèmes qu'elles doivent résoudre. On estime par exemple que les investissements dans la prévention des VCFF se sont élevés à moins de 0,002% de l'aide publique annuelle au développement entre 2014 et 2019.36 Au moment où le monde tente de se remettre du COVID-19 et de prévenir de futures pandémies, les institutions et les organisations dédiées aux droits sociaux et économiques des femmes risquent d'être encore plus marginalisées. Un financement réduit affectera considérablement les capacités des organisations luttant pour les droits des femmes tendant à préconiser des réformes politiques pour lutter contre la VCFF et proposer des services aux survivantes de la violence sur le long terme.

Comment garantir la sécurité des femmes pendant et après la pandémie?

Les gouvernements, les organisations de la société civile internationales et nationales, et les agences de l'ONU ont toutes un rôle à jouer pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles dans le cadre de la réponse au COVID-19 ainsi que dans le cadre des efforts concertés pour « reconstruire plus solide » . L'action et les plans de relance devraient inclure des mesures fondées sur des données concrètes pour combattre la VCFF et des ressources suffisantes pour garantir leur mise en œuvre pleine et inclusive.

- 1. Affecter le financement des services qui appuient les femmes victimes de violence. Les gouvernements doivent considérer comme essentiels les services d'appui dédiés aux femmes qui ont subi des violences, y compris les foyers, et veiller à ce qu'ils soient suffisamment subventionnés. Au Canada, les foyers dédiés aux victimes de violences conjugales sont restés ouverts pendant le confinement et le gouvernement a alloué 50 millions canadiens aux foyers pour les femmes et aux centres consacrés à la lutte contre les agressions sexuelles.³⁷ L'Australie,³⁸ la France³⁹ et le Royaume-Uni⁴⁰ ont également financé les organisations qui appuient les femmes victimes de violence. Les entreprises ont également un rôle à jouer. A Antigua-et-Barbuda, les entreprises de télécommunications ont accepté de renoncer à faire payer les appels aux numéros verts.⁴¹
- 2. Adapter et renforcer les services existants à la situation actuelle de mobilité restreinte. Les évaluations rapides peuvent être utilisées pour évaluer les capacités des services existants et déterminer s'ils peuvent répondre aux besoins des femmes à la lumière du confinement et des protocoles de distanciation sociale. Les évaluations des risques, les plans pour garantir la sécurité des femmes et la gestion des dossiers doivent tous s'adapter au contexte de la crise (voir le document d'ONU Femmes et al. intitulé « COVID-19 et mise à disposition de services essentiels aux survivantes de violences faites aux femmes et aux filles » . Les hôtels vacants et les écoles peuvent être transformés en refuges qui respectent également des périodes de quarantaine, comme cela a été fait en France⁴² et dans certains pays des Caraïbes.⁴³ Lorsque cela est possible et sûr, la technologie numérique peut être utilisée pour communiquer avec les femmes ayant besoin d'un appui social et d'un soutien psychologique. En Espagne, un service de messagerie instantanée disposant d'une fonction de géolocalisation propose une chat room en ligne qui offre un soutien psychologique immédiat aux survivantes de violence.44 Au Royaume-Uni, une application populaire appelée « Bright Sky » apporte un appui et des informations aux survivantes; cette application peut être dissimulée pour les femmes qui craignent que leur partenaire ne surveillent leurs téléphones. 45 Aux Iles Canaries, en Espagne, les femmes peuvent alerter les pharmacies sur les violences conjugales

qu'elles subissent via un message codé « Mask 19 » qui permet à la police de venir les secourir.⁴⁶

3. Renforcer les capacités pour identifier la violence et prévenir l'impunité. Les gouvernements doivent accroître la sensibilisation aux VCFF parmi les agents des forces de l'ordre et les représentants judiciaires pendant la pandémie du COVID-19 et proposer une formation sur la manière de répondre, de protéger et de renvoyer les victimes et les survivantes à des services appropriés. En Italie, les procureurs ne demandent plus aux victimes de quitter la maison de leur agresseur, mais à l'agresseur de partir dans les cas de violences conjugales.⁴⁷ Les premiers intervenants, y compris les travailleurs sanitaires et les agents de la force publique, peuvent être formés pour proposer un appui psycho-social aux victimes de violence. A Cumbria, au Royaume-Uni, la police demande aux facteurs et livreurs de faire attention aux signes de violence. 48 Les enseignants, le personnel des services de garderie et les personnes chargées d'apporter des soins aux enfant pourraient être formés à reconnaître les situations où les enfants subissent des maltraitances à la maison ou sont exposés à des prédateurs via Internet et à y répondre.

Les stratégies et les outils permettant de lutter contre les engorgements judiciaires causés par la fermeture des institutions sont importants pour éviter l'impunité. L'Argentine a pris des mesures pour lutter contre les retards dans les procédures judiciaires et élargi les ordonnances de protection pour les survivantes à 60 jours. ⁴⁹ En Colombie, le gouvernement a promulgué un décret pour garantir un accès continu aux services virtuels, y compris les conseils juridiques, psycho-sociaux et les services policiers et judiciaires, notamment les audiences. ⁵⁰ D'autres pays utilisent des moyens virtuels pour permettre au système judiciaire de fonctionner, notamment en permettant aux survivantes de la violence conjugale de suivre à distance les procédures judiciaires. ⁵¹

4. Apporter un appui aux femmes qui pourraient subir des violences grâce au télétravail. Le lieu de travail est souvent un espace de sécurité pour les femmes qui subissent des violences à la maison. Les organisations qui luttent en faveur des droits des femmes, les représentants des travailleurs et les secteurs public et privé peuvent œuvrer ensemble pour appuyer les salariées qui ont recours au télétravail. Les employeurs peuvent promouvoir la tolérance zéro en cas de violences de tout type; ils peuvent assurer une continuité financière/économique pour les employés pendant cette période en prolongeant les contrats et en augmentant les bénéfices; et ils peuvent aussi adopter des mesures intérimaires s'ils ne disposent pas déjà de politiques visant à appuyer les collègues qui dévoilent

- des maltraitances en proposant une liste des services locaux opérationnels vers lesquels renvoyer les employés et autoriser des modalités de travail souples ainsi que des congés spéciaux afin que les femmes puissent privilégier leur propre sécurité et bien-être et ceux de leurs enfants (voir la note d'information d'ONU Femmes « <u>La pandémie de l'ombre du COVID-19 : la violence dans le monde du travail : un appel à l'action lancé au secteur privé</u> »).
- 5. Recueillir et utiliser des données ventilées par sexe sur les conséquences du COVID-19 sur la VCFF. Les données ventilées par sexe sont cruciales pour élaborer des politiques des services et des lois efficaces qui préviennent et combattent la VCFF. Pendant la pandémie du COVID-19, toutefois, l'utilisation de méthodes de collecte de données conventionnelles (celles qui nécessitent des entrevues directes et des déplacements telles que les enquêtes fondées sur les populations, notamment) pourraient ne pas être viables, et l'utilisation de méthodes de collecte de données à distance peut entraîner des risques importants pour la sécurité des femmes. Les méthodes de collecte de données les plus appropriées au contexte et aux objectifs de recherche doivent être sélectionnés, en garantissant toujours la sécurité des personnes interrogées. Les données existantes peuvent déjà apporter des preuves concrètes permettant de documenter les interventions visant à lutter contre la pandémie. Les méthodes et les sources telles que les entretiens clefs avec les prestataires de services. les nouvelles par les médias et les données fondées sur les services peuvent déjà se révéler très utiles pour comprendre l'impact de la pandémie sur les femmes et les filles ainsi que sur les capacités des services à répondre à la demande accrue et à recenser les difficultés ainsi que les initiatives qui ont permis de communiquer efficacement avec les femmes (Voir la note d'information d'ONU Femmes et de l'OMS, « Violence à l'égard des femmes et des filles : collecte de données pendant la pandémie de COVID-19 »).
- 6. Accroître la sensibilisation à la VCFF grâce aux médias sociaux, à la radio et aux publicités. Les organisations de la société civile ont joué un rôle crucial dans la sensibilisation à la VCFF pendant la pandémie. En Chine, le hashtag #AntiDomesticViolenceDuringEpidemic est devenu un outil de plaidoyer important. Non seulement il a permis de lever le voile sur le fait qu'il y avait un risque de violence pendant le confinement, mais il permet aussi de procurer aux femmes des informations vitales sur la manière d'obtenir de l'aide en fournissant des liens aux ressources en ligne. Outre leur utilisation des médias sociaux, les organisations de défense des droits des femmes peuvent également attirer l'attention sur la VCFF par le biais de la radio et des journaux, garantissant ainsi que le fossé numérique entre les sexes





n'entrave pas la transmission d'informations. Les médias peuvent également être utilisés de manière proactive pour remettre en question les stéréotypes de genre et promouvoir la masculinité positive grâce à des messages ciblés dirigés vers les hommes qui promeuvent des manières positives de faire face aux situations de stress (Voir la note d'information d'ONU Femmes, « <u>Prévention : la violence contre les femmes et les filles et le COVID-19</u> »).

7. Mettre les femmes au cœur des changements politiques, des solutions et de la relance. Les organisations de défense des droits des femmes sont des ressources importantes pour garantir que les plans de relance et les solutions à long terme répondent aux besoins des femmes (voir la note d'information d'ONU Femmes, « <u>Le COVID-19 et le leadership des femmes</u> »). Leur participation doit être recherchée dans les processus décisionnaires, y compris, mais pas seulement, ceux liés à la prévention de la VCFF et la réponse à y apporter. Reconnaissant que ces organisations sont souvent sous-financées, les gouvernements, les institutions multilatérales et les donateurs doivent garantir qu'elles reçoivent un financement suffisant, y compris les organisations communautaires qui apportent des services essentiels aux populations vulnérables, éloignées et difficiles à toucher.

Les interventions nationales face au COVID-19 doivent inclure :



Des services pour lutter contre la violence faite aux femmes et aux filles, y compris des ressources accrues pour appuyer les foyers, les numéros verts et le conseil en ligne. Ces services essentiels doivent être élargis et adaptés au contexte de crise pour garantir l'accès des survivantes à un appui.



Un message fort de la part des forces de l'ordre selon lequel il n'y aura pas d'impunité. Les intervenants policiers et judiciaires doivent veiller à ce que les incidents liés à la VCFF soient placés sur la liste des priorités et que tout soit fait pour lutter contre les manifestations de violence qui apparaissent dans le contexte du COVID-19.



Un soutien psycho-social pour les femmes et les filles touchées par le déclenchement de l'épidémie. Les survivantes des violences sexuelles ou sexistes et les travailleurs sanitaires et sociaux qui se trouvent en première ligne doivent être privilégiés.

Source : ONU Femmes 2020a.

Les partenariats d'ONU Femmes en action

ONU Femmes travaille avec ses partenaires pour garantir que les mesures visant à lutter contre les violences faites aux femmes et aux filles sont incluses dans les interventions et la relance face au COVID-19 aux niveaux national, régional et mondial conformément au principe de ne laisser personne de côté.

Aider les bénéficiaires des subventions à s'adapter aux programmes en fonction des circonstances actuelles

Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies examine actuellement toutes les subventions pour recenser les lignes budgétaires qui pourraient faire l'objet d'une réaffectation afin d'apporter une assistance immédiate aux organisations de défense des droits des femmes pendant cette période difficile. En fonction des contributions des donateurs, le Fonds élaborera un calendrier de financement concernant le COVID-19 par le biais de deux canaux spécifiques. Le premier est un financement supplémentaire pour les organisations de la société civile, qui reçoivent déjà des subventions — en privilégiant les petites organisations de défense des femmes — afin de les aider à s'adapter aux défis liés à la crise actuelle et garantir la stabilité des projets et la viabilité de l'organisation sur le long terme. Neuf millions de dollars américains ont déjà été affectés à ce premier

canal par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies en partenariat avec l'initiative Spotlight et l'Union européenne en vue d'apporter une aide immédiate à tous les bénéficiaires d'Afrique sub-saharienne.⁵² Le deuxième est un appel d'offres ciblé en « réponse au COVID-19 » qui financera les nouveaux projets ciblés spécifiquement pour appuyer les survivantes à la violence dans les contextes liés à la pandémie.

Créer des espaces publics sûrs pour les femmes et les filles

Dans le monde, grâce à l'initiative de l'ONU intitulée « Des villes sûres et des espaces publics sûrs », ONU Femmes œuvre avec les gouvernements locaux, les secteurs judiciaires, policiers et sanitaires ainsi qu'avec les organisations féminines communautaires pour garantir aux femmes et aux filles des espaces publics sûrs pendant la crise. Ce travail implique des partenariats avec les municipalités, y compris les transports, les parcs, les espaces de travaux publics, les installations sanitaires et les logements. Aux Fidji, au Malawi, en Afrique du Sud, à Tonga et Vanuatu, les bureaux de pays d'ONU Femmes surveillent et/ou entreprennent des évaluations rapides des violences contre les femmes dans les circonstances actuelles. Ils renforcent également les capacités des prestataires de services, appuient les numéros verts et diffusent les directives pertinentes. Les évaluations entreprises via le programme Safe and Fair dans la région de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-est (ANASE) ont indiqué que les migrantes qui rentrent chez elles avaient davantage de risques d'être agressées ou exploitées sexuellement par la police des frontières et les gardiens armés. Les évaluations ont également indiqué que les travailleuses migrantes qui ont perdu leur emploi et ne sont plus en mesure de pourvoir aux besoins de leurs familles avaient plus de risques de subir des violences psychologiques.53

Fournir des services de qualité essentiels adaptés au contexte actuel

Au Kenya, ONU Femmes forme et équipe les travailleurs sanitaires en première ligne grâce à des programmes en faveur du bien-être et de la santé mentale des familles. Au Soudan, à Trinidad-et-Tobago et à Vanuatu, ONU Femmes aide ses partenaires à mettre au jour les procédures de recommandation et les protocoles de

prestation de services. Aux Fidji, cela comprend des directives liées à la prestation de services en ligne pour les survivantes de la violence et l'élaboration d'un code de conduite visant à « ne pas faire de mal » tout en travaillant avec des représentants communautaires et des chefs de village. Dans le cadre de l'Initiative Spotlight entre l'Union européenne et l'ONU à Grenade et en Jamaïque, ONU Femmes appuie le Bureau des affaires de genre, les secteurs des forces de l'ordre et judiciaires en les aidant à renforcer leurs capacités technologiques afin de répondre à la VCFF pendant la pandémie du COVID-19. Au Cameroun, en République centrafricaine, en Côte d'Ivoire, au Libéria, au Mali, au Niger, au Nigéria et au Sénégal, dans le cadre de l'initiative Spotlight et d'autres programmes visant à mettre fin à la violence contre les femmes, ONU Femmes fournit des équipements de protection (masques, solutions hydro alcoholiques, savons, etc.) aux survivantes et aux femmes vivant avec le VIH.

Accroître la sensibilisation et la diffusion de l'information sur la VCFF grâce à une mobilisation communautaire

A Antigua-et-Barbuda, au Malawi, au Maroc, au Soudan, en Ouganda, en République-Unie de la Tanzanie et au Zimbabwe, ONU Femmes aide ses partenaires à mener des actions de sensibilisation au COVID-19 et à l'augmentation des violences contre les femmes, qui y est liée, ainsi qu'à l'action à mener pour les prévenir grâce aux médias de masse et au médias sociaux ;Ces efforts mettent l'accent sur une prise en compte de la masculinité positive, le partage des responsabilités ménagères et l'appui aux travailleurs domestiques et vulnérables. A Antigua-et-Barbuda et en Afrique du Sud, ONU Femmes travaille avec des entreprises de télécommunication pour envoyer des messages et fournir des services. Dans le cadre de l'Initiative Spotlight signée entre l'UE et l'ONU en Guyane, ONU Femmes oeuvre avec les organisations de la société civile pour adapter des actions qui promeuvent la masculinité positive et lutte pour mettre fin à la VCFF, notamment grâce à l'utilisation novatrice des technologies numériques. Reconnaissant le rôle particulier du secteur privé, ONU Femmes a préconisé et donné des orientations aux entreprises en Géorgie et en Turquie afin d'appuyer leur personnel, y compris les survivantes de la violence conjugale.

Ce document a été rédigé par la Section de la recherche et des données d'ONU Femmes sous la direction de Kalliopi Mingeirou avec la contribution précieuse des bureaux de pays d'ONU Femmes, des Conseillers régionaux de la Section de la recherche et des données d'ONU Femmes et du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et nos collègues du PNUD, du FNUAP, de l'ONUDC et de l'OMS, avec l'appui d'Alison Rowe et de Gaia Reyes (Bureau de la Directrice exécutive d'ONU Femmes). Les données et les statistiques sont coordonnées par Ginette Azcona (Section de la recherche et des données d'ONU Femmes) et l'édition par Tara Patricia Cookson (Ladysmith). Traduction par Nelly Jouan.





Ressources supplémentaires

Evaluations des conséquences du COVID-19 sur les violences contre les femmes et les filles

Majumdar, S. et G. Wood. (2020). <u>UNTF EVAW Briefing Note on the Impact of COVID-19 on Violence against Women through the Lens of Civil Society and Women's Rights Organizations.</u> Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, New York.

ONU Femmes. (2020). <u>Conséquences du COVID-19 sur les violences contre les femmes et les filles et fourniture de services : évaluation rapide et conclusions d'ONU Femmes.</u> Document d'information. New York.

Documents d'information et infographiques

ONU Femmes. (2020). <u>La violence en ligne et facilitée par les technologies d'information et de communication (TIC) contre les femmes et les filles pendant le COVID-19</u>. Document d'information et infographiques. New York.

ONU Femmes. (2020). <u>La pandémie de l'ombre du COVID-19 : la violence dans le monde du travail : un appel à l'action au secteur privé</u>. Document d'information. New York.

ONU Femmes. (2020). <u>Le COVID-19 et l'élimination de la violence contre les femmes et les filles.</u> Document d'information et infographiques. New York.

ONU Femmes. (2020). <u>Le COVID-19 et les efforts pour garantir</u> <u>des villes et des espaces publics sûrs pour les femmes et les filles.</u> Document d'information et infographiques. New York.

ONU Femmes. (2020). <u>Prévention : la violence contre les femmes et les filles et le COVID-19.</u> Document d'information et infographiques. New York.

ONU Femmes, PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement), ONUDC (Office des Nations contre les drogues et le crime), FNUAP (Fonds des Nations Unies pour les populations) et OMS (Organisation mondiale de la santé). (2020). COVID-19 et mise à disposition de services essentiels aux survivantes de violences faites aux femmes et aux filles. Document d'information et infographiques. New York.

ONU Femmes et OMS (Organisation mondiale de la santé). (2020). <u>Violence à l'égard des femmes et des filles : collecte de données pendant la pandémie de COVID-19.</u> Document d'information et infographiques. New York.

Notes de bas de page

- 1 OMS (2020).
- 2 ECOSOC des Nations Unies (2020).
- 3 ECOSOC des Nations Unies (2019).
- 4 OMS et al. (2013).
- 5 ONUDC (2018).
- 6 ONU Femmes (2019).
- 7 FRA (2015).
- 8 IRC (2020).
- 9 Graham-Harrison et al. (2020).
- 10 Sigal et al. (2020).
- 11 Graham-Harrison et al. (2020).
- 12 Hingorani (2020).
- 13 Lattouf (2020).
- 14 Sigal et al. (2020).
- 15 Kadi (2020).
- 16 Mohan (2020).
- 17 Almeron (2020).
- 18 El País (2020).
- 19 National Domestic Violence Hotline (2020).
- 20 Southall (2020).

- 21 CPI (2015) ; Assemblée générale de l'ONU (2016).
- 22 Assemblée générale de l'ONU (2016); Service d'assistance d'UNICEF (2018).
- 23 Division de la statistique des Nations Unies (2015).
- 24 Ranchi (2020).
- 25 Fraser (2020).
- 26 Kottasová et Di Donata (2020).
- 27 Informations fournis par le Bureau d'ONU Femmes.
- 28 UIT (2019).
- 29 Grierson (2020)
- 30 Europol (2020).
- 31 Davies (2020).
- 32 Johnson et Dawson (2011).
- 33 Puri (2016).
- 34 FNUAP (2020).
- 35 ONU Femmes (2019).
- 36 Institut de l'égalité (2019).
- 37 Statut de la femme Canada (2020).
- 38 Premier Ministre d'Australie (2020).

- 39 Young (2020).
- 40 Glosswitch (2020).
- 41 Informations fournies par le Bureau d'ONU Femmes.
- 42 Godin (2020).
- 43 Informations fournies par le Bureau d'ONU Femmes.
- 44 Young (2020).
- 45 Réduire les risques de violences conjugales (2020).
- 46 Nouvelles d'Espagne (2020).
- 47 Graham-Harrison et al. (2020).
- 48 Parveen et Grierson (2020).
- . 49 Carbajal (2020).
- 50 El Tiempo (2020).
- 51 Informations fournies par le Bureau d'ONU Femmes.
- 52 ONU Femmes (2020).
- 53 Informations fournies par le Bureau d'ONU Femmes.

Références

- Almeron, L. (2020). <u>Domestic Violence Cases Escalating Quicker in Time of COVID-19</u>. Mission locale, 27 mars.
- Assemblée générale des Nations Unies. (2016). <u>Protéger l'humanité</u> <u>des crises sanitaires futures :</u> rapport du Groupe de haut niveau sur l'action mondiale face aux crises sanitaires. A/70/723.
- Bureau d'assistance de l'UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance). (2018). <u>Gender-Based Violence in Emergencies : Emergency</u> <u>Responses to Public Health Outbreaks.</u> UNICEF, New York, Septembre.
- Carbajal, M. (2020). <u>Por la Cuarentena, Prorrogan las Protecciones por la Violencia Género.</u> Page 12, 20 mars.
- CPI (Comité permanent inter-organisations). (2015). <u>Guidelines for Integrating Gender-Based Violence Interventions in Humanitarian Action: Reducing Risk, Promoting Resilience and Aiding Recovery.</u>
 CPI, Genève.
- Davies, S. (2020). <u>Risk of Online Sex Trolling Rises as Coronavirus</u>
 <u>Prompts Home Working.</u> Reuters, 18 mars.
- Division de la statistique des Nations Unies. (2015). <u>The World's Women 2015: Trends and Statistics.</u> New York: Nations Unies.
- ECOSOC des Nations Unies (Conseil économique et social des Nations Unies). (2019). <u>Special Edition: Progress towards the Sustainable Development Goals Report of the Secretary-General.</u> E/2019/68.
- . (2020). Examen et évaluation des suites données à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing et aux textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale : Rapport du Secrétaire-général. E/CN.6/2020/3.
- El Tiempo. (2020). <u>Aislamiento por COVID-19 Podría Aumentar Violencia Intrafamiliar : ONG.</u> 24 mars.
- Euronews. (2020). <u>Domestic Violence Cases Jump 30% during</u> <u>Lockdown in France</u>. 28 Mars.
- Europol. (2020). <u>Pandemic Profiteering: How Criminals Exploit the COVID-19 Crisis.</u> 27 mars.
- FNUAP (Fonds des Nations Unies pour les populations). (2020).

 <u>COVID-19: A Gender Lens Protecting Sexual and Reproductive Health and Rights, and Promoting Gender Equality. Note technique</u>. FNUAP, New York.
- FRA (Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne).
 (2015). Violence against Women : An EU-Wide Survey Main Results. Luxembourg : Bureaux des publications de l'Union européenne.
- Fraser, E. (2020). <u>Les conséquences de la pandémie du COVID-19 sur la violence contre les femmes et les filles.</u> Rapport de recherche du Bureau d'assistance chargé des VCFF no. 284, Bureau d'assistance chargé des VCFF, Londres.
- Glosswitch. (2020). <u>Domestic Abuse Isn't Caused by Coronavirus</u>: <u>We've Been Ignoring Women for Years.</u> Independent, 2 Avril.

- Godin, M. (2020). <u>French Government to House Domestic Abuse Victims in Hotels as Cases Rise during Coronavirus Lockdown.</u>
 TIME, 31 mars.
- Graham-Harrison, E., A. Giuffrida, H. Smith et L. Ford. (2020).

 <u>Lockdowns around the World Bring Rise in Domestic Violence.</u> The Guardian, 28 mars.
- Grierson, J. (2020). <u>Coronavirus Lockdown Raises Risk of Online Child Abuse, Charity Says.</u> *The Guardian*, 2 avril.
- Hingorani, S. (2020). <u>Commentary: Isolated with Your Abuser?</u>

 Why Family Violence Seems to Be on the Rise during COVID-19

 Outbreak. Edition de CAN International, 26 mars.
- Institute de l'égalité (2019). <u>Global Scoping of Advocacy and Funding</u> <u>for the Prevention of Violence against Women and Girls.</u> Avril.
- Johnson, H. et M. Dawson. (2011). Violence against Women in Canada: Research and Policy Perspectives. Oxford: Oxford University Press.
- Kadi, S. (2020). <u>COVID-19 Lockdown Provoking Surge in Domestic Violence in Lebanon</u>. *The Arab Weekly*, 21 avril.
- Kottasová, I. et V. Di Donato. (2020). <u>Women Are Using Code Words at Pharmacies to Escape Domestic Violence during Lockdown.</u> CNN, 6 avril.
- Lattouf, A. (2020). <u>Domestic Violence Spikes during Coronavirus as Families Trapped at Home.</u> 10 Daily, 27 mars.
- Mohan, M. (2020). <u>Coronavirus: I'm in Lockdown with My Abuser.</u> BBC News, 31 mars.
- Nouvelles d'Espagne. (2020). <u>Coronavirus in the Canary Islands :</u>
 Women Victims of Gender Violence May Alert Them of Their
 Situation in Pharmacies.
- OMS (Organisation mondiale de la santé). (2020). <u>Tableau de bord de</u> la maladie du coronavirus (COVID-19) par l'OMS.
- , Ecole de Londres de l'hygiène et des médecines tropicales et Conseil africain sur la recherche médicale. (2013). Global and Regional Estimates of Violence against Women: Prevalence and Health Effects of Intimate Partner Violence and Non-Partner Sexual Violence. Genève: OMS.
- ONU Femmes (Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes). (2019). <u>Progress of the World's Women 2019-2020 : Families in a Changing World.</u> New York.
- . (2020a). <u>Le COVID-19 et l'élimination de la violence contre les femmes et les filles.</u> Document d'information. New York.
- . (2020b). Le COVID-19 et les efforts pour garantir des villes et des espaces publics sûrs pour les femmes et les filles. Document d'information. New York.
- . (2020c). La pandémie de l'ombre : la violence contre les femmes et les filles en ligne et facilitée par les technologies de l'information et de la communication pendant le COVID-19. Infographique.

ONU Femmes 220 East 42nd Street New York, NY, 10017, USA Tel: 646-781-4400 Fax: 646-781-4444 unwomen.org/fr facebook.com/onufemmes twitter.com/onufemmes www.youtube.com/unwomen www.flickr.com/unwomen www.instagram.com/unwomen





. (2020d). <u>Prévention: la violence contre les femmes et les filles et le COVID-19.</u> Document d'information. New York.

. (2020e). Initiative Spotlight, Union européenne et le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes annoncent une aide supplémentaire de 9 millions de dollars pour les organisations féminines pendant la pandémie du COVID-19. Communiqué de presse, 7 mai.

et OMS (Organisation mondiale de la santé). (2020). <u>Recueil</u> des données sur la violence contre les femmes et les filles pendant <u>le COVID-19.</u> 17 avril.

, PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement), ONUDC (Office des Nations Unies contre la [...] drogue et le crime), FNUAP (Fonds des Nations Unies pour les populations). (2020). La pandémie de l'ombre : le COVID-19 et les services essentiels pour les femmes et les filles survivantes de la violence. Infographique.

ONUDC (Office des Nations Unies contre la drogue et le crime). (2018).

<u>Global Study on Homicide : Gender Related Killing of Women and Girls 2018.</u> Vienne : ONUDC.

Parveen, N. et J. Grierson. (2020). <u>Warning over Rise in UK Domestic Abuse Cases Linked to Coronavirus</u>. *The Guardian*, 26 mars.

Premier Ministre d'Australie. (2020). <u>\$1.1 Billion to Support More Mental Health, Medicare and Domestic Violence Services.</u>
Communiqué de presse, 29 mars.

Puri, L. (2016). <u>Les coûts économiques de la violence contre les femmes.</u>
Observations formulées par la Secrétaire Générale adjointe de l'ONU et Directrice exécutive d'ONU Femmes, 21 septembre.

Ranchi, S.K. (2020). <u>Jharkhand: Girl Accuses Friend, 8 Others of Rape in Dumka.</u> India Today, 28 mars.

Reducing the Risk of Domestic Abuse. (2020). Hestia's Bright Sky App.

Sigal, L., N.A. Ramos Miranda, A.I. Martinez et M. Machicao. (2020).

Another Pandemic: In Latin America, Domestic Abuse Rises amid
Lockdown. Reuters, 27 avril.

Southall, A. (2020). Why a Drop in Domestic Violence Reports Might Not Be a Good Sign. The New York Times, 17 avril.

Statut de la femme Canada. (2020). <u>Supporting Women's Shelters and Sexual Assault Centres during COVID-19.</u> Mai.

UIT (Union internationale des télécommunications). (2019). <u>The Digital Gender Gap Is Growing Fast in Developing Countries.</u> Dans Measuring Digital Development: Facts and Figures 2019. Genève (UIT).

Young, A. (2020). <u>Trapped at Home: Domestic Violence Victims at High Risk in Coronavirus Confinement</u>. France 24, 25 mars.